

AVIS DE CONSULTATION : N°AT/DO31/SDFS/DAL/06/2020

La Direction Opérationnelle de la Wilaya d'Oran lance un avis de consultation pour :

L'acquisition de matériel informatique : MICRO-ORDINATEURS ET PC PORTABLES

Les entreprises intéressées par le présent avis de consultation doivent être titulaires de registre de commerce comprenant le code d'activité N° :109-214, elles peuvent retirer le cahier des charges auprès du **département des Achats** à la Direction Opérationnelle d'Oran à l'adresse suivante :

06 Rue CHAILA Ali El Makkari. ORAN

Les offres doivent être composées de :

1. **D'une offre administrative:** dans une enveloppe fermée comportant la mention (**offre administrative**).

Et doit comprendre ce qui suit :

Déclaration de probité établie et signée, respectant le modèle joint en « Annexe 02 » du CCAG ;

Copie du numéro d'identification fiscale « NIF »

Copie des statuts de l'entreprise, le cas échéant;

Copie de l'extrait du registre de commerce ;

Copie de l'extrait de rôle en cours de validité apuré ou avec échéancier de paiement ;

Attestation de mise à jour (CNAS, CASNOS) en cours de validité ;

L'extrait du casier judiciaire du soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique et du gérant lorsqu'il s'agit d'une personne morale en cours de validité ;

Attestation de dépôt des comptes sociaux auprès du CNRC pour les entreprises commerciales.

2. **D'une offre technique:** dans une enveloppe fermée comportant la mention (**offre technique**). et doit comprendre ce qui suit :

Déclaration à souscrire établie et signée;

Le cahier des charges, dûment paraphé par le soumissionnaire sur chaque page, cacheté et signé dans sa dernière page, portant la mention « lu et accepté » ;

Attestations de bonne exécution de fourniture de matériel informatique durant les cinq (05) dernières années

Engagement sur les délais pour chaque lot (livraison, garantie, réparation) respectant le modèle joint en annexe;

3. **D'une offre financière:** dans une enveloppe fermée ne comportant que la mention (**offre financière**).Et doit comprendre ce qui suit :

La lettre de soumission remplie, datée, signée et cachetée par le soumissionnaire, respectant le modèle joint en « annexe 03 » du CCAG.

Le bordereau des prix unitaires daté, signé et cacheté, en hors taxes, en lettres et en chiffres, joint en « annexe 05 »

Le détail quantitatif et estimatif en hors taxes et en toutes taxes comprises daté, signé et cacheté, joint en « annexe 06 ».

Modèle des équipements pour chaque lot respectant le modèle joint en annexe.

NB/Les candidats doivent insérer le dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière dans des enveloppes séparées et fermées, indiquant, sur chaque enveloppe, la dénomination du soumissionnaire, la référence et l'objet de l'avis de consultation ainsi que, sur chaque pli correspondant, la mention «dossier administratif», «offre technique » et « offre financière ».

Les trois (03) enveloppes susmentionnées sont insérées dans une seule enveloppe externe fermée et anonyme, sans aucun signe d'identification du soumissionnaire, comportant uniquement les mentions suivantes :

« A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET D'EVALUATION DES OFFRES »

Direction opérationnelle d'Oran

Avis de consultation N°AT/DO31/SDFS/DAL/06/2020

Acquisition de matériel informatique : MICRO ORDINATEUR ET PC PORTABLE

Le soumissionnaire doit obligatoirement fournir l'ensemble des pièces exigées dans le cahier des charges sous peine de rejet.

La durée de préparation des offres est fixée à **dix (10) jours** à partir de la première date de parution du présent avis dans le site web d'ALGERIE TELECOM et la date limite de dépôt des offres est fixée le dernier jour de **08h00 à 14h00**.

Si le jour du dépôt coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, le jour du dépôt est reporté au jour ouvrable qui suit.

Les soumissionnaires sont conviés à assister à la séance d'ouverture des offres en séance publique qui aura lieu au même jour du dépôt à l'adresse précitée.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant **180 jours** à compter de la date limite de dépôt des offres.

NB :

Dans le cas d'un groupement momentané d'entreprises, constitué avant le retrait du cahier des charges, ce dernier doit être retiré par le mandataire chef de file, désigné dans la convention du groupement momentané, ou par l'un des membres du groupement désigné dans le cadre de la même convention.